Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Publié le 08/11/2022
ID : 081-200040905-20221027-27102022_4_1-DE

Carmausin Ségala

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 21 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la 3CS - salle du conseil à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	2
Titulaires présents	35	Voix délibératives	42
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	37

Titulaires présents : 30 (au point 1.1), 32 (du point 1.2 à 2.1), 33 (au point 2.2), 35 (du point 2.3 à la fin)
ASTIE Alain, **AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), **BALARAN** Jean-Marc (à partir du point 2.2), **BONFANTI** Djamila (à partir du point 2.3), **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François (à partir du point 2.3), **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique (pouvoir de SOURDIN Anne), **CINTAS** Jean-Marc, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ICHARD** Xavier, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy (à partir du point 1.2), **MANUEL** Christian, **MARTY** Denis, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine), **ORRIT** Didier (pouvoir de IMBERT Véronique), **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **SAN ANDRES** Thierry, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TESSON** Régis, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette (à partir du point 1.2)

Suppléants présents avec voix délibérative : 2
AYMARD Stéphane (représente RICHARD MUNOZ Sonia), **CAYRE** Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 25 (au point 1.1), 23 (du point 1.2 à 2.1), 22 (au point 2.2), 20 (du point 2.3 à la fin)
AUZIECH Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), **BALARAN** Jean-Marc (jusqu'au point 2.1), **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), **BARRAU** Jean-Louis, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamila (jusqu'au point 2.2), **BOUYSSIE** François (jusqu'au point 2.2), **CLERGUE** Jean-Claude, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **IMBERT** Véronique (pouvoir à ORRIT Didier), **KOWALIK** Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), **MALATERRE** Guy (pour le point 1.1), **MALIET** Thierry, **MERCIER** Roland, **PENA** Sylviane, **REDO** Aline, **RICHARD-MUNOZ** Sonia (représentée), **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc (représenté), **SOURDIN** Anne (pouvoir à CARMES Monique), **TOUZANI** Rachid, **TROUCHE** Alain, **VIDAL** Suzette (pour le point 1.1)

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :
BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 27/10/2022-4.1
DOTATION EN FAVEUR DE LA REPRISE D'UNE BOUCHERIE EPICERIE « CHEZ CALI » PAR LA SARL « COTE ET TERROIR » A SAINT BENOIT DE CARMAUX

Contexte :
Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017.
Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Publié le 08/11/2022
ID : 081-200040905-20221027-27102022_4_1-DE

Dans ce cadre, Madame Elisa Savy et David Arrivé ont sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude de son dossier de reprise d'une activité boucherie, épicerie, primeur à Saint Benoit de Carmaux

Description du projet de reprise :

Elisa Savy et David Arrivé , jeunes porteurs de projet ont repris la boucherie superette « Chez Cali » exploitée depuis 36 ans, sous la dénomination sociale « Côte et terroir ». Monsieur a un diplôme en boucherie et différentes expériences en tant que salarié boucher. Madame est originaire de Saint Benoit de Carmaux et dispose d'un réseau local important.

L'offre commerciale reste dans la continuité des cédants : boucherie, traiteur, épicerie , primeur, crèmerie.

Le projet a bénéficié facilement de prêt bancaire pour le rachat du fonds de commerce et présente un plan de financement équilibré. Le prévisionnel financier basé sur l'activité existante prévoit un chiffre d'affaire annuel de 300 000€.

Proposition d'un montant de dotation suivant consultation et avis de la commission développement économique réunie le mardi 15 SEPTEMBRE 2022:

- La reprise portée par Madame Savy et Monsieur Arrivé, co gérant de la SARL Côte et Terroir répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
  ☑ Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission
  ☑ Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
  ☑ Sont demandés :
    ☑ Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé
    ☑ Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la CMA du Tarn)
- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de plus de 2000 habitants) : ***Saint benoit de Carmaux***	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	10 Entreprise située dans le centre de St Benoit
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	8 Maintien d'une offre boucherie épicerie Pas d'offre concurrente sur la commune
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Pas de création d'emploi salarié
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagements)	Bâtiment loué en très bon état

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il est proposé au conseil communautaire une dotation d'un montant **de 2 000€** Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Publié le 08/11/2022
ID : 081-200040905-20221027-27102022_4_1-DE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2000 € à la SARL Côte et Terroir. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

Le secrétaire de séance
BOUSQUET Jean-Louis

Publication sur le site internet le 08 NOV. 2022
Auteur de l'acte : Didier SOMEN, Président

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Publié le 08/11/2022
ID : 081-200040905-20221027-27102022_4_1-DE